

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2016\_5\_5**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

**Objet : Admission en non valeur**

L' an deux mille seize , le mardi 03 mai à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 Avril 2016

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** : Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID

**Excusé(s)** :

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose l'état de Madame la Comptable, des admissions en non - valeur.

Après en avoir pris connaissance de la dette de M. X, le Conseil Municipal décide de prendre la somme de 56,75 € en non valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables.

Les crédits ont été inscrits au Budget Primitif sur l'article 6541.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'état d'admission en non valeur de Madame la Comptable des admissions en non-valeur au titre de perte sur créances irrécouvrables, pour la somme totale de 56,75 €;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 03/05/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot